Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260522-DELIB180526-DE

Délibération n° 2026-1805-16

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 18 mai 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Convocation :
Du 13/052026

Affichage : 21/05/2026

L'An deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures 30
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Gaëlle GUILLO, Jacques LE METAYER, Maxime PERRIN, Marina HERVE, Cécile LE MOUEL, Antoine BERTHO, Taïbou CARADEC, Cécile DANIEL, Jeanne-Françoise DAGORNE, Françoise DELATTRE, Dominique GUEMENE, Karine LE CORFF, Estelle LEPIOUFF, Jérôme LE QUINTREC, Sébastien MAURY-KERVELLA, Jean-Eric MALOLEPSZY, Marc MORIO, Pierre PAYS

Absents – Excusés :

Secrétaire de séance : Jeanne DAGORNE

16 - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT ET A LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES STERNES

Rapporteur : Monsieur Jacques LE METAYER, adjoint au maire
Annexe 2 : projet de convention

Une opération de rénovation de l'éclairage public est programmée pour l'année 2026. Elle bénéficie d'une participation à hauteur de 30 % du montant HT dans le cadre d'un accompagnement par Morbihan énergies. Elle porte sur un candélabre situé rue des sternes :

L'estimation prévisionnelle globale s'élève à 1 440 € H.T. Sur la base de ce montant, la participation de la commune de Meucon a été calculée comme suit :

Opération n° 56132C2026001		Rénovation de l'éclairage public – rue des sternes		
		HT	TVA*	TTC
Montant prévisionnel de l'opération	A	1 440 €	288 €	1 728 €
Montant plafonné HT de l'opération	B= 1 440 €	1 440 €		
Contribution de Morbihan énergies	C= 30 % de B	432 €		
Contribution du demandeur	A - C	1 008 €	288 €	1 296 €

*TVA à la charge de la commune

Ainsi, sur la base de l'estimation prévisionnelle globale :

- La contribution de Morbihan énergies s'élève pour cette convention à 432 € HT,
- Celle de la commune s'élève 1 008 € HT soit 1 296 € TTC pour cette opération déduction faite de la participation de Morbihan énergies.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260522-DELIB180526-DE

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, à savoir : 1 728 € TTC en dépenses d'investissement et 432 € HT en recettes d'investissement.

Je vous précise que conformément aux dispositions de l'article 3 desdites conventions, « *Le montant prévisionnel dû par le demandeur sera susceptible […] de réajustement à la fin des travaux* ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.